



17.07.2012 - 12:11 Uhr

Prise de position du TCS dans l'audition de l'OFROU concernant le service antipollution obligatoire: Contrôle antipollution inutile pour les véhicules Euro 5

Bern (ots) -

Les véhicules de la « génération Euro 5 » sont tous équipés d'un système de diagnostic embarqué (on board diagnostic system - EOBD) qui annonce les éventuelles déficiences du système d'échappement. Le TCS plaide donc en faveur de la levée du service antipollution obligatoire pour les voitures correspondant à la norme Euro 5 et plus. Quelque 710'000 véhicules pourraient en profiter.

Les mesures des gaz d'échappement et tests de longue durée effectués par le TCS depuis 1983 attestent une baisse constante des émissions nocives. De surcroît, la durabilité et la technique de réglage des composants du système d'échappement (catalyseur et filtre à particules, notamment) ont été sensiblement améliorées. Même de très légères erreurs de fonctionnement dans la gestion des gaz d'échappement sont immédiatement décelées et affichées par les systèmes EOBD de la dernière génération.

De l'avis du TCS, pour les voitures qui répondent à la norme Euro 5 (en vigueur depuis 2010) on peut donc renoncer sans autre forme de procès au service antipollution obligatoire, en dehors des expertises périodiques.

Environ 710'000 voitures de tourisme sont déjà conformes à cette norme et chaque année quelque 300'000 voitures neuves viennent s'y ajouter. En revanche, il n'est guère judicieux, aux yeux du TCS, de supprimer le service antipollution obligatoire pour les voitures plus anciennes (Euro 4 et précédents), notamment les voitures diesel sans filtre à particules, car ces modèles nécessitent un contrôle régulier des émissions polluantes.

Quand et pourquoi le service antipollution a-t-il été introduit?

Le service antipollution obligatoire a été introduit en 1986. A cette époque, les voitures à catalyseur étaient rares et leurs composants influençant les gaz d'échappement vieillissaient ou se déréglaient très vite. Grâce aux contrôles réguliers et services antipollution annuels, on rencontrait moins de voitures produisant des odeurs gênantes.

Intervalle de deux ans

En 1993, le TCS s'est engagé avec succès pour un intervalle de deux ans entre les services antipollution pour les voitures à catalyseur. Les émissions de gaz d'échappement des voitures étaient en effet devenues plus stables grâce aux progrès réalisés dans les techniques de réglage des moteurs.

Pourquoi le système EOBD est-il plus efficace que le service antipollution obligatoire?

Les composants influençant les gaz d'échappement sont surveillés en permanence par le système EOBD. Il n'arrive pratiquement jamais sur les voitures répondant à la norme Euro 5 qu'une déficience affectant le système des gaz d'échappement soit décelée et enregistrée dans la mémoire sans qu'une lampe témoin ne s'allume. Le conducteur comprend ainsi que "quelque chose ne fonctionne pas correctement" dans son véhicule, d'autant plus que dans la plupart des cas l'enclenchement d'une lampe-témoin s'accompagne d'une baisse de la performance du moteur. La déficience est donc constatée et, le cas échéant, réparée avant le prochain service d'entretien ou avant la date du prochain service antipollution obligatoire. La prise du système EOBD permet même de contrôler la distance parcourue par le véhicule depuis l'enclenchement de la lampe-témoin.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -

www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100721947> abgerufen werden.